

Le chiffre d'affaires total des supports publicitaires s'est élevé à \$749.3 millions; les frais de production se sont établis à \$141.7 millions et les études de marché et autres services à \$25.2 millions, ce qui donne un total brut de \$916.2 millions, 27% de plus qu'en 1975.

Si l'on poursuit la comparaison avec 1975, le chiffre d'affaires total de la publicité (coût des supports publicitaires et frais de production) a augmenté de 27.8%, le chiffre d'affaires total des supports publicitaires de 31.4%, les frais de production de 11.8% et les dépenses pour les études de marché et autres services de 4.6%.

**Services informatiques.** En 1976, une enquête portant sur les services informatiques a révélé que 516 sociétés au Canada dispensaient des services informatiques à l'aide de 506 ordinateurs de capacités diverses, 3,063 terminaux et 3,309 postes d'accès. Les recettes totales d'exploitation s'établissaient à \$1,048 millions, les ventes et la location de «matériel» figurant pour \$626 millions, le traitement des données pour \$273 millions, le «logiciel» pour \$74 millions et l'entretien du matériel, la formation et autres services pour \$75 millions.

Sur le montant total des recettes d'exploitation, \$195 millions (18.6%) provenaient des services informatiques fournis aux institutions financières, \$243 millions (23.2%) aux entreprises forestières, minières et manufacturières, \$181 millions (17.3%) à tous les paliers d'administration publique, \$200 millions (19.1%) aux secteurs du commerce de gros, du commerce de détail et des services, et \$229 millions (21.8%) à d'autres entreprises et institutions.

De plus, 502 sociétés appartenant à d'autres groupes d'activités économiques ont fourni des services informatiques à titre d'activité secondaire et produit ainsi des recettes de \$117 millions réparties de la façon suivante: 53% pour le traitement des données, 29% pour la location de matériel de traitement automatisé des données et 18% pour d'autres services informatiques. Ces services ont été fournis à des institutions financières (31%), aux secteurs du commerce de gros, du commerce de détail et des services (33%), et à des entreprises et institutions classées dans d'autres groupes d'activités économiques (36%).

### 18.1.4 Commerce de gros

Dans le domaine de la statistique du commerce de gros, un programme de relèvement de la qualité de l'information a été mis en œuvre qui comprend une enquête biennale sur l'activité des marchands de gros à compter de 1973, et sur celle des agents et courtiers à compter de 1974. Outre la production d'un plus grand nombre de statistiques à jour sur ces deux genres d'activité, les résultats, dans le cas des marchands de gros, serviront de base pour la constitution d'un nouvel échantillon des estimations mensuelles des ventes et des stocks.

Les grossistes ont pour activité principale l'achat de marchandises en vue de les revendre à des détaillants, industries, commerçants, institutions, professionnels, exploitants agricoles ou autres grossistes; ils peuvent également servir d'agents dans ces transactions. Les entreprises qui ont plus d'une activité, par exemple vente en gros et vente au détail ou vente en gros et fabrication, sont considérées comme étant essentiellement des entreprises de gros si la plus grande part de leur marge brute (différence entre le montant total des ventes et le prix de revient des produits vendus) est attribuable au commerce de gros.

La statistique du commerce de gros établit le volume total du commerce de gros au Canada, c'est-à-dire le volume d'affaires global (ventes intérieures et ventes à l'exportation) de toutes les entreprises de gros en activité au pays, qu'il s'agisse d'entreprises canadiennes ou de filiales de sociétés étrangères. Le volume d'affaires total établi par Statistique Canada ne peut pas correspondre de façon absolue à la valeur des biens acheminés par le secteur du commerce de gros de l'économie, étant donné que des entreprises de gros vendent parfois à d'autres entreprises de gros et qu'ainsi la valeur d'une même marchandise peut être comptée plus d'une fois.

Selon certaines caractéristiques communes, chaque établissement et point de vente en gros est classé dans l'une ou l'autre des catégories d'exploitation suivantes: intermédiaires en produits primaires (céréales, bétail, fourrures non traitées, poisson, tabac en feuilles et bois à pâte, y compris les coopératives de commercialisation);